

## Notice explicative pour les connexions « Education »



Vous avez reçu par courrier papier un identifiant et un mot de passe provisoire pour accéder aux téléservices de l'éducation Nationale.

Vous devez **impérativement activer votre compte** dans un délai de 3 mois.

Votre compte sera inchangé pendant toute la scolarité de votre enfant (collège, lycée). **Il est donc indispensable de conserver votre identifiant et votre mot de passe pendant toute cette période.**

Ce compte permet de:

- Remplir les dossiers de bourse
- Inscrire votre enfant au lycée
- Consulter son livret scolaire (LSU)
- Accéder à l'ENT (environnement numérique du collège) : L'Educ de Normandie
- Accéder au logiciel de vie scolaire « Pronote »
- ....

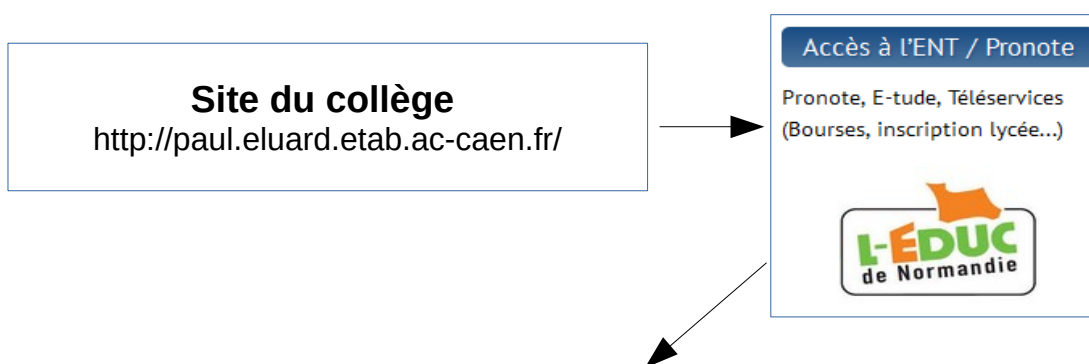
**Si vous avez plusieurs enfants scolarisés** dans le second degré (collège, lycée).






Vous possédez alors plusieurs compte distincts :

- Identifiant pour le premier enfant : prénom.nom
- Identifiant pour le deuxième enfant : prénom.nom1
- ....

Dans « scolarité service » **il ne faut jamais fusionner les comptes.**

**Attention : vous devez activer tous les comptes (même si un seul compte suffit pour pronote)  
Vous aurez besoin des 2 comptes pour les inscriptions en lycée.**



				
<a href="#">Accès Pronote</a>	<a href="#">Site du collège</a>	<a href="#">Folios</a>	<a href="#">E-tude</a>	<a href="#">Téléservices</a>
Notes, Absences, Emploi du temps, vie scolaire	Informations diverses	Les parcours éducatifs	Aide aux devoirs, Encyclopédie Junior	- Dossier de Bourse - Changer son mot de passe - Inscription lycée